

LES COMITÉS DE SECTEURS

1.0 COMPOSITION

- les directions d'établissement du secteur
- la direction générale adjointe
- sur demande, un ou des gestionnaires des Services éducatifs

2.0 BUTS

Assurer la meilleure coordination des services éducatifs ou administratifs qui sont d'intérêt commun aux membres du secteur.

Soutenir les directions d'établissement dans leurs tâches relatives aux activités éducatives et administratives.

3.0 MANDATS

Assurer la participation des directions d'établissement à l'organisation des services de types éducatif et administratif dispensés sur le territoire du secteur.

Ce comité a la responsabilité de :

- déterminer les modalités d'organisation des services éducatifs communs aux membres du secteur;
- déterminer les modalités d'organisation des services administratifs communs aux membres du secteur;
- déterminer les modalités d'organisation pour le passage des élèves du primaire au secondaire.

4.0 FONCTIONNEMENT

Les membres du secteur déterminent leurs propres règles de fonctionnement :

- nombre de réunions
- animation
- convocation
- compte rendu
- invitation

Fabien Giguère
Direction générale adjointe